Ensemble résidentiel Les Orchidées

Maître d'Ouvrage

MAIRIE DU GRAU DU ROI
Quai Colbert
30240 LE GRAU DU ROI

MOD ou Aménageur ou AMO

UN TOIT POUR TOUS
8 bis avenue Georges Pompidou
30914 NIMES

Equipe

Architecte mandataire :
QUAILEMONDE ARCHITECTES

BET VRD :
TECTA

Paysagiste :
M. Richier

Missions TECTA

PRO – DCE – ACT – VISA – DET - AOR

Caractéristiques

- Terrain : 3,4ha
-120 logements sociaux collectifs individuels

Montant des travaux

709 169,00 € HT

Phase études

2013 : Permis d'aménager

Phase travaux

2015

Présentation

Ce projet consiste en l'aménagement et la création de voiries et réseaux pour la viabilisation de 9 macro-lots.

La spécificité de ce dossier

- Gestion du pluvial par ruissellement **uniquement**,
- Bassins de rétention infiltrant (car pas de points de rejet),
- **Contrainte faune-flore accentuée** par la présence d'essences de plantes particulières et de chauves-souris (cf verso).

Principale caractéristique technique du projet

- Implantation des bâtiments sur pilotis afin de limiter l'impact au sol.

Ensemble résidentiel Les Orchidées

Maître d'Ouvrage

MAIRIE DU GRAU DU ROI
Quai Colbert
30240 LE GRAU DU ROI

MOD ou Aménageur ou AMO

UN TOIT POUR TOUS
8 bis avenue Georges Pompidou
30914 NIMES

Equipe

Architecte mandataire :
QUAILEMONDE ARCHITECTES

BET VRD :
TECTA

Paysagiste :
M. Richier

Missions TECTA

PRO – DCE – ACT – VISA – DET - AOR

Caractéristiques

- Terrain : 3,4ha
-120 logements sociaux collectifs individuels

Montant des travaux

709 169,00 € HT

Phase études

2013 : Permis d'aménager

Phase travaux

2015

Encadrement écologique des travaux dans le cadre de la création du lotissement

Glaïeuls douteux

Le projet se trouve à proximité de secteurs à enjeu écologique. Ainsi, il est prévu plusieurs chantiers nécessaires à la réduction de l'impact du projet sur les zones sensibles :

- **Identification des zones sensibles et mise en défens avant les travaux de février 2015**

Cette mise en défens fera l'objet d'une contre-visite avant la seconde phase de travaux (mai 2015), afin de s'assurer que les barrières sont restées en place. Si ce n'est pas le cas, elles seront consolidées

- **Défavorabilisation de la zone d'emprise**

La zone d'emprise comprend des zones de refuges pour de nombreuses espèces animales. Afin de préserver au mieux les éléments du paysage employés par les espèces locales, ces refuges seront enlevés de la zone (afin que celle-ci perde son attractivité), puis déposés sur une parcelle située en dehors du périmètre d'emprise du projet.

- **Abattage de moindre impact des arbres-gîtes**

Il a été identifié, au sein de l'emprise du projet, deux îlots d'arbres-gîtes présentant un enjeu important.

Ces arbres vont être abattus au début du printemps (mars/avril) par une technique dite « de moindre impact » (emploi d'un grappin hydraulique pour éviter une chute brutale du tronc), afin que toute espèce qui y avait trouvé refuge lors de la dernière saison hivernale puisse trouver refuge ailleurs en limitant les perturbations.

- **Transplantation d'une grande partie de la population de Glaïeul douteux**

Une importante population de Glaïeuls douteux est présente sur l'emprise du projet. La viabilité du projet, notamment vis-à-vis du CNPN, est conditionnée en partie par le maintien d'une partie de cette population.

C'est pourquoi, dès que la saison sera favorable (mars/avril), une transplantation du plus possible de cormes sera réalisée dans une parcelle proche du projet, afin que le CEN, Conservatoire des Espaces Naturels, puisse réaliser cette opération, mais cette fois-ci, au niveau d'une parcelle prévue pour compenser la perte d'espaces induite par le projet « Les Orchidées ».